

NOUS APPORTONS CERTAINES MODIFICATIONS À VOTRE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DE LA BANQUE ROGERS

Nous sommes heureux de vous compter parmi notre clientèle. Nous vous écrivons pour vous informer des changements à venir concernant votre Compte et vos documents juridiques afin de : (i) modifier le taux d'intérêt standard pour les Achats et les Frais; (ii) mettre à jour la définition des Opérations analogues à une opération en espèces ; (iii) mettre en place des taux échelonnés pour l'obtention de remises en argent avec les cartes de crédit Mastercard Rouge de Rogers, World Mastercard^{MD} Rouge de Rogers et de World Elite^{MD} Mastercard Rouge de Rogers; et (iv) préciser certaines informations. Les modifications relatives aux taux d'intérêt s'appliqueront à la plupart des clients sur leur Relevé du mois d'août. Toutes les autres modifications décrites dans le présent avis entreront en vigueur le **4 août 2026**. Veuillez lire attentivement l'information ci-dessous.

Veuillez noter que vous pouvez recevoir cet avis même si vous avez fermé votre Compte, car ces modifications s'appliqueront à votre Compte à compter des dates indiquées ci-dessous. Vous ne serez pas concerné par ces modifications, sauf si vous avez un Solde impayé ou si votre Compte est rouvert. Les modifications ne s'appliquent pas aux cartes d'entreprise ni aux cartes affaires.

1. Modifications aux Taux d'intérêt annuels pour les Achats et les Frais – Tous les clients

Le taux d'intérêt standard pour les Achats et les Frais augmentera de 1 %, passant de 20,99 % à 21,99 %. Cette modification s'applique à tous les Comptes personnels de la Banque Rogers. Elle entrera en vigueur le premier jour de la période couverte par votre Relevé d'août 2026 (la « **Date d'entrée en vigueur du relevé du mois d'août** »). Par exemple, si votre Relevé du mois d'août couvre la période du 7 juillet au 6 août 2026, la Date d'entrée en vigueur du relevé du mois d'août est le 7 juillet 2026.

Si vous recevez un autre avis avant la Date d'entrée en vigueur du relevé d'août indiquant que vos taux d'intérêt augmenteront ou si vous payez actuellement un taux d'intérêt annuel de 25,99 % sur les Achats et les Frais, la modification décrite dans cette section s'appliquera après que nous vous aurons informé que le taux d'intérêt annuel standard pour les Achats et les Frais s'applique dorénavant à votre Compte.

2. Modifications apportées à l'Entente avec le titulaire de carte – Tous les clients

Nous apportons les changements suivants à l'Entente avec le titulaire de carte :

- mise à jour de la définition des Opérations analogues à une opération en espèces afin d'y inclure expressément l'achat de cartes prépayées et l'ajout d'argent au solde de portefeuilles numériques ou de plateformes de paiement (y compris les achats effectués sur ces plateformes); et
- amélioration de la clarté, notamment en mettant à jour d'autres renseignements.

3. Précisions de nos communications – Tous les clients

Pour les Titulaires de carte existants, nous modifions le Sommaire des renseignements relatif aux cartes de crédit World Legend^{MC} Mastercard Rouge de Rogers et aux Comptes ouverts à des taux d'intérêt

alternatifs. Nous apportons les modifications au Sommaire des renseignements dans le but de simplifier nos communications. Voir les détails ci-dessous.

4. Modifications apportées aux Modalités et conditions du Programme de récompenses – Cartes de crédit Mastercard Rouge de Rogers, World Mastercard Rouge de Rogers et World Elite Mastercard Rouge de Rogers uniquement

Nous apportons des modifications aux Modalités et aux conditions du Programme de récompenses pour les cartes mentionnées ci-dessus afin mettre en place et d'appliquer des taux échelonnés pour l'obtention de remises en argent qui seront calculées en fonction des dépenses annuelles. Selon la Carte que vous détenez, un Plafond annuel de dépenses différent s'appliquera à votre Compte. Si vos Dépenses annuelles au cours de votre Période de dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel (tels que définis ci-dessous), le taux applicable pour l'accumulation de points de récompense sera réduit. Le tableau ci-dessous est fourni à titre indicatif uniquement. Veuillez consulter les détails ci-dessous pour connaître les modalités et les conditions relatives aux taux échelonnés pour l'obtention de remises en argent propres à votre Carte.

À compter du **4 août 2026**, vos Dépenses annuelles seront fixées à zéro dans le seul but de déterminer le taux de remise en argent applicable à votre Compte. Par la suite, vos Dépenses annuelles seront réinitialisées soit : (i) à la date anniversaire de l'ouverture de votre compte (si vous n'avez jamais changé de Carte); soit (ii) à la date anniversaire de votre changement de produit (si vous avez changé de carte). Veuillez prendre note que si vos Dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel, vous pouvez demander à changer de produit pour une autre Carte avec un Plafond annuel plus élevé qui correspond mieux à vos besoins. La carte de crédit World Legend Mastercard Rouge de Rogers n'a pas de Plafond annuel.

	Mastercard Rouge de Rogers	World Mastercard Rouge de Rogers	World Elite Mastercard Rouge de Rogers
Plafond annuel	16 000 \$	26 000 \$	61 000 \$
Client admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel			
<i>Achats admissibles en dollars américains</i>	2 %	2 %	3 %
<i>Tous les autres Achats admissibles</i>	2 %	2 %	2 %
Client non admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel			
<i>Achats admissibles en dollars américains</i>	2 %	2 %	3 %
<i>Tous les autres Achats admissibles</i>	1 %	1 %	1,5 %
Tous les clients – Après le Plafond Annuel (peu importe le statut de Client admissible aux 2 %)			
<i>Tous les Achats admissibles</i>	1 %	1 %	1,5 %

Les termes commençant avec une majuscule utilisés mais non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans l'Entente avec le titulaire de carte de la banque Rogers, et les Modalités et

conditions du Programme de récompenses Mastercard Rouge de Rogers, les Modalités et conditions du Programme de récompenses World Mastercard Rouge de Rogers ou les Modalités et conditions du Programme de récompenses World Elite Mastercard Rouge de Rogers, selon le cas.

Nous avons apporté des modifications aux modalités des produits suivants afin qu'elles reflètent les modifications apportées dans le présent avis : (1) Sommaire des renseignements; (2) Entente avec le titulaire de carte; et (3) Modalités et conditions du Programme de récompenses (le cas échéant). Vous trouverez ci-joint un tableau comparatif présentant les modifications détaillées apportées à ce document.

Ces modifications entreront en vigueur aux dates indiquées ci-dessous.

Nous voulons nous assurer que vous disposez de la Carte qui répond à vos besoins. Si vous continuez à utiliser votre Compte après l'entrée en vigueur des modifications, vous êtes réputé avoir accepté ces modifications. Si vous souhaitez changer de Carte, vous pouvez nous communiquer avec nous au 1-855-775-2265. Résidents du Québec : si vous êtes en désaccord avec ces modifications (à l'exception de la modification apportée à votre taux d'intérêt annuel), vous pouvez fermer votre compte de carte de crédit avec la Banque Rogers d'ici le **4 septembre 2026** sans frais ni pénalité après le règlement de tout solde restant.

En ce qui concerne les modifications au Taux d'intérêt annuel : Le nouveau taux entrera en vigueur le premier jour de la période couverte par le Relevé du mois d'**août 2026**.

1. Modifications apportées à l'Entente avec le titulaire de carte

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter du 4 août 2026)
Titre	ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE DE LA BANQUE ROGERS	ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE DE LA BANQUE ROGERS (CARTES PERSONNELLES)
1. Définitions <i>Seules les définitions ajoutées ou modifiées sont indiquées.</i>	« Opération analogue à une opération en espèces » désigne une opération portant sur l'achat de biens directement convertibles en argent comptant ou semblables à de l'argent comptant, notamment l'achat de mandats, de chèques de voyage et de certaines cartes cadeaux électroniques, des virements électroniques de fonds et des opérations de jeu (comme des paris, des paris hors-piste, des paris hippiques, des jetons de casino et certains billets de loterie). Les Opérations analogues à des opérations en espèces nous sont automatiquement signalées par le commerçant,	« Opération analogue à une opération en espèces » désigne une Opération portant sur l'achat de biens directement convertibles en argent comptant ou semblables à de l'argent comptant, notamment l'achat de mandats, de chèques de voyage, de certaines cartes cadeaux électroniques, des virements électroniques de fonds, de cartes prépayées, l'ajout d'argent au solde de portefeuilles numériques ou de plateformes de paiement (y compris les achats effectués au moyen de ces plateformes) et les opérations de jeu (comme des paris, des paris hors-piste, des paris hippiques, des jetons de casino et

	conformément aux règles des réseaux de cartes de crédit.	certains billets de loterie). Les Opérations analogues à des opérations en espèces nous sont automatiquement signalées par le commerçant, conformément aux règles des réseaux de cartes de crédit.
<p>8. MODE D'APPLICATION DES PAIEMENTS</p>	<p>Lorsque nous recevons un paiement, nous appliquons celui-ci suivant le mode d'application ci-dessous. Si vous acceptez une offre spéciale qui prévoit une autre façon d'appliquer vos paiements, ce sont plutôt les modalités et les conditions de cette offre qui s'appliqueront.</p> <p>8.1 Pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec.</p> <p>(a) Nous appliquons d'abord vos paiements à votre paiement minimum, dans l'ordre suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les paiements au titre du Programme de paiement par versements égaux (y compris les intérêts), (ii) les intérêts facturés (sauf les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux), (iii) les Frais (y compris les primes d'assurance ou les autres primes) facturés, (iv) les Opérations facturées, (v) les montants non facturés. <p>(b) Deuxièmement, si nous recevons un paiement qui dépasse votre paiement minimum, nous appliquerons la tranche restante de votre paiement au solde de votre Montant exigible, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) nous diviserons le solde de votre Montant exigible en différentes catégories. Tous les éléments au sein d'une catégorie sont assujettis au même taux d'intérêt. Par exemple, tous les éléments 	<p>Lorsque nous recevons un paiement, nous appliquons celui-ci suivant le mode d'application ci-dessous. Si vous acceptez une offre spéciale qui prévoit une autre façon d'appliquer vos paiements, ce sont plutôt les modalités et les conditions de cette offre qui s'appliqueront.</p> <p>8.1 Pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec.</p> <p>(a) Nous appliquons d'abord vos paiements à votre paiement minimum, dans l'ordre suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les paiements au titre du Programme de paiement par versements égaux (y compris les intérêts), (ii) les intérêts facturés (sauf les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux), (iii) les Frais (y compris les primes d'assurance ou les autres primes) facturés, (iv) les Opérations facturées, (v) les montants non facturés. <p>(b) Deuxièmement, si nous recevons un paiement qui dépasse votre paiement minimum, nous appliquerons la tranche restante de votre paiement au solde de votre Montant exigible, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) nous diviserons le solde de votre Montant exigible en différentes catégories. Tous les éléments au sein d'une catégorie sont assujettis au même taux d'intérêt. Par exemple, tous les éléments

	<p>comportant un taux d'intérêt de 20,99 % formeront une catégorie donnée, et tous les éléments comportant un taux d'intérêt de 22,99 % formeront une autre catégorie.</p> <p>(ii) nous répartirons la tranche restante de votre paiement entre chaque catégorie en fonction de la proportion que représente une catégorie donnée par rapport au solde de votre Montant exigible. Par exemple, si le solde de votre Montant exigible est composé à 60 % d'éléments comportant un taux d'intérêt de 20,99 %, nous affecterons 60 % de la tranche restante de votre paiement à cette catégorie.</p> <p>(c) Troisièmement, si vous payez plus que votre Montant exigible, nous l'appliquerons dans l'ordre suivant:</p> <p>(i) à votre Solde non facturé (en excluant les paiements au titre du Programme de paiement par versements égaux qui ne sont pas encore exigibles), selon une méthode similaire à celle décrite au point b) ci-dessus.</p> <p>(ii) aux paiements au titre du Programme de paiement par versements égaux qui ne sont pas encore exigibles (le cas échéant), selon une méthode similaire à celle décrite au point b) ci-dessus.</p> <p>(iii) les soldes créditeurs seront appliqués aux éléments non facturés dans l'ordre dans</p>	<p>comportant un taux d'intérêt de 21,99 % formeront une catégorie donnée, et tous les éléments comportant un taux d'intérêt de 22,99 % formeront une autre catégorie.</p> <p>(ii) nous répartirons la tranche restante de votre paiement entre chaque catégorie en fonction de la proportion que représente une catégorie donnée par rapport au solde de votre Montant exigible. Par exemple, si le solde de votre Montant exigible est composé à 60 % d'éléments comportant un taux d'intérêt de 21,99 %, nous affecterons 60 % de la tranche restante de votre paiement à cette catégorie.</p> <p>(c) Troisièmement, si vous payez plus que votre Montant exigible, nous l'appliquerons dans l'ordre suivant:</p> <p>(i) à votre Solde non facturé (en excluant les paiements au titre du Programme de paiement par versements égaux qui ne sont pas encore exigibles), selon une méthode similaire à celle décrite au point b) ci-dessus.</p> <p>(ii) aux paiements au titre du Programme de paiement par versements égaux qui ne sont pas encore exigibles (le cas échéant), selon une méthode similaire à celle décrite au point b) ci-dessus.</p> <p>(iii) les soldes créditeurs seront appliqués aux éléments non facturés dans l'ordre dans lequel ils sont affichés à votre Compte.</p>
--	--	---

lequel ils sont affichés à votre Compte.

2. Modifications apportées au Sommaire des renseignements (Clients titulaires d'un Compte avant le 6 mars 2025)

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter de la Date d'entrée en vigueur du relevé du mois d'août)
<p>Taux d'intérêt annuel</p>	<p>Ces taux d'intérêt sont en vigueur lorsque le Compte est activé. Taux standard sur les Achats et Frais : 20,99 % Taux standard sur les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 22,99 %</p> <p>Si votre Compte est assorti des taux standard, vos taux d'intérêt, à <i>notre gré</i>, pourront augmenter au taux de 25,99 % pour les Achats et les Frais, et au taux de 27,99 % pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde sur le prochain Relevé si vous n'effectuez pas le Paiement requis au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises au cours d'une période de 12 mois. Le Paiement requis désigne tout montant en souffrance figurant sur un Relevé, auquel s'ajoute la plus élevée des deux sommes suivantes :</p> <p>(a) 10,00 \$ PLUS les intérêts courants (qui ne comprennent pas les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux) et tous les autres frais; OU (b) 2 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux (ou 5 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux, si vous êtes résident du Québec).</p>	<p>Ces taux d'intérêt sont en vigueur lorsque le Compte est activé. Taux standard sur les Achats et Frais : 21,99% Taux standard sur les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 22,99 %</p> <p>Si votre Compte n'est pas approuvé aux taux ci-dessus et que vous résidez à l'extérieur du Québec, nous pourrions quand même vous ouvrir un Compte assorti de nos taux d'intérêt alternatifs ci-dessous :</p> <p>Taux pour les Achats et Frais : 25,99 % Taux pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 27,99 %</p> <p>Si votre Compte est assorti des taux standard, vos taux d'intérêt, à <i>notre gré</i>, pourront augmenter au taux de 25,99 % pour les Achats et les Frais, et au taux de 27,99 % pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde sur le prochain Relevé si vous n'effectuez pas le Paiement requis au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises au cours d'une période de 12 mois. Le Paiement requis désigne tout montant en souffrance figurant sur un Relevé, auquel s'ajoute la plus</p>

		<p>élevée des deux sommes suivantes :</p> <p>(a) 10,00 \$ PLUS les intérêts courants (qui ne comprennent pas les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux) et tous les autres frais; OU (b) 2 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux (ou 5 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux, si vous êtes résident du Québec).</p>
--	--	--

3. Modifications apportées au Sommaire des renseignements (Clients dont le Compte a été ouvert entre le 6 mars 2025 et le 25 février 2026)

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter de la Date d'entrée en vigueur du relevé du mois d'août)
Taux d'intérêt annuel	<p>Ces taux d'intérêt sont en vigueur lorsque le Compte est activé.</p> <p>Taux standard sur les Achats et Frais : 20,99 %</p> <p>Taux standard sur les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 22,99 %</p> <p>Si votre Compte n'est pas approuvé aux taux ci-dessus et que vous résidez à l'extérieur du Québec, nous pourrions quand même vous ouvrir un Compte assorti de nos taux d'intérêt alternatifs ci-dessous :</p> <p>Taux pour les Achats et Frais : 25,99 %</p> <p>Taux pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 27,99 %</p> <p>Si votre Compte est assorti des taux standard, vos taux d'intérêt, à <i>notre gré</i>, pourront augmenter au taux de 25,99 % pour les Achats et les Frais, et au taux de 27,99 % pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les</p>	<p>Ces taux d'intérêt sont en vigueur lorsque le Compte est activé.</p> <p>Taux standard sur les Achats et Frais : 21,99%</p> <p>Taux standard sur les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 22,99 %</p> <p>Si votre Compte n'est pas approuvé aux taux ci-dessus et que vous résidez à l'extérieur du Québec, nous pourrions quand même vous ouvrir un Compte assorti de nos taux d'intérêt alternatifs ci-dessous :</p> <p>Taux pour les Achats et Frais : 25,99 %</p> <p>Taux pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde : 27,99 %</p> <p>Si votre Compte est assorti des taux standard, vos taux d'intérêt, à <i>notre gré</i>, pourront augmenter au taux de 25,99 % pour les Achats et les Frais, et au taux de</p>

	<p>Transferts de solde sur le prochain Relevé si vous n'effectuez pas le Paiement requis au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises au cours d'une période de 12 mois. Le Paiement requis désigne tout montant en souffrance figurant sur un Relevé, auquel s'ajoute la plus élevée des deux sommes suivantes :</p> <p>(a) 10,00 \$ PLUS les intérêts courants (qui ne comprennent pas les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux) et tous les autres frais; OU (b) 2 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux (ou 5 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux, si vous êtes résident du Québec).</p>	<p>27,99 % pour les Avances de fonds, les Opérations analogues à une opération en espèces et les Transferts de solde sur le prochain Relevé si vous n'effectuez pas le Paiement requis au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises au cours d'une période de 12 mois. Le Paiement requis désigne tout montant en souffrance figurant sur un Relevé, auquel s'ajoute la plus élevée des deux sommes suivantes :</p> <p>(a) 10,00 \$ PLUS les intérêts courants (qui ne comprennent pas les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux) et tous les autres frais; OU (b) 2 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux (ou 5 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux, si vous êtes résident du Québec).</p>
--	--	---

4. Modifications apportées au Sommaire des renseignements (Clients titulaires d'un Compte avant le 26 février 2026)

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter de la Date d'entrée en vigueur du relevé du mois d'août)
Opérations de change	<p>Toutes les Opérations effectuées dans une devise étrangère sont converties en dollars canadiens au taux établi par Mastercard International en vigueur à la date de l'Opération ou après, et au plus tard à la date d'inscription de l'Opération au Compte (date qui pourrait ne pas nécessairement correspondre à la date de l'Opération) plus un montant équivalant à 2,5 % du montant de l'Opération converti en dollars canadiens.</p>	<p>Toutes les Opérations effectuées dans une devise étrangère sont converties en dollars canadiens au taux établi par Mastercard International en vigueur à la date de l'Opération ou après, et au plus tard à la date d'inscription de l'Opération au Compte (date qui pourrait ne pas nécessairement correspondre à la date de l'Opération) plus un montant équivalant à 2,5 % (0 % pour la carte World Legend^{MC} Mastercard Rouge de Rogers) du montant de l'Opération converti en dollars canadiens.</p>

Frais annuels	0.00 \$	Type de Carte	Titulaire de Carte principal	Chaque Utilisateur autorisé
		World Legend ^{MC} Mastercard Rouge de Rogers	495,00 \$	95,00 \$
		Toutes les autres Cartes de Crédit personnelles de la Banque Rogers	0 \$	0 \$
		Les frais annuels sont inscrits sur votre Compte dès que la demande est approuvée et votre Carte est émise, que votre Carte soit activée ou non, et annuellement par la suite.		

5. Modifications apportées aux Modalités et conditions du Programme de récompenses de la Carte Mastercard Rouge de Rogers (Clients titulaires d'une Carte de crédit Mastercard Rouge de Rogers)

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter du 4 d'août 2026)
4. Accumuler des Récompenses	<p>Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % .</p> <p>Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte. 	<p>Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération. Votre taux d'accumulation dépendra de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % et du fait que vos Dépenses annuelles soient inférieures à votre Plafond annuel.</p> <p>Vos Dépenses annuelles seront remises à zéro (0) au début de chaque Période de dépenses annuelles.</p> <p><i>Si les Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel à la Date d'inscription</i> Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel <u>et</u> que vous êtes un Client admissible aux 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une

Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :

- 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.
- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Puisque nous évaluons de temps à autre votre statut de Client admissible aux 2 %, vous pourriez recevoir 2 points ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi

Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte.

Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel et que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % :

- 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.
- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Si les Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel à la Date d'inscription

Si vos Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel :

- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Cela s'applique, peu importe votre statut de Client admissible aux 2 %.

longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.

Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.

Plafond annuel	16 000 \$
Client admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	2 %
Client non admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Achats admissibles en dollars américains	2 %
Tous les autres Achats admissibles	1 %
Tous les clients – Après le Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	1 %

** Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Voir les détails ci-dessus.*

Renseignements supplémentaires

Au fur et à mesure que nous évaluons votre statut, 2 points pourraient être ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vos Dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel ou que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

		<p>Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.</p> <p>Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.</p>
<p>13. Définitions</p> <p><i>Seules les définitions ajoutées ou modifiées sont indiquées.</i></p>	<p>[Aucune définition de « Dépenses annuelles », « Période de dépenses annuelles » et « Plafond annuel »]</p>	<p>Dépenses annuelles désigne le montant total en dollars des Achats admissibles portés à votre Compte au cours de chaque Période de dépenses annuelles, déduction faite du montant total en dollars des Crédits appliqués à votre Compte au cours de cette même Période de dépenses annuelles.</p> <p>Période de dépenses annuelles désigne: (i) si vous êtes un nouveau client de la Banque Rogers, la période commençant à chaque date d'anniversaire de l'ouverture de votre Compte et se terminant immédiatement avant la date d'anniversaire subséquente; ou (ii) si vous êtes un client existant de la Banque Rogers qui est passé à une carte Mastercard Rogers Rouge, la période commençant à chaque date d'anniversaire de votre changement de produit et se terminant immédiatement avant la date d'anniversaire subséquente.</p> <p>Plafond annuel désigne 16 000 \$.</p>

6. Modifications apportées aux Modalités et conditions du Programme de récompenses de la Carte World Mastercard Rouge de Rogers (Clients titulaires d'une Carte de crédit World Mastercard Rouge de Rogers)

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter du 4 d'août 2026)
----------	---------------------	---

<p>4. Accumuler des Récompenses</p>	<p>Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription.</p> <p>Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte. <p>Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains. • 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 	<p>Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération. Votre taux d'accumulation dépendra de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription et du fait que vos Dépenses annuelles soient inférieures à votre Plafond annuel.</p> <p>Vos Dépenses annuelles seront remises à zéro (0) au début de chaque Période de dépenses annuelles.</p> <p><i>Si les Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel à la Date d'inscription</i></p> <p>Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel et que vous êtes un Client admissible aux 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte. <p>Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel et que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains. • 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point
--	---	--

1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Puisque nous évaluons de temps à autre votre statut de Client admissible aux 2 %, vous pourriez recevoir 2 points ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde

sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Si les Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel à la Date d'inscription

Si vos Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel :

- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Cela s'applique, peu importe votre statut de Client admissible aux 2 %.

Plafond annuel	26 000 \$
Client admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	2 %
Client non admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Achats admissibles en dollars américains	2 %
Tous les autres Achats admissibles	1 %
Tous les clients – Après le Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	1 %

** Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Voir les détails ci-dessus.*

Renseignements supplémentaires

Au fur et à mesure que nous évaluons votre statut, 2 points pourraient être ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar

	<p>de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.</p> <p>Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.</p>	<p>(1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vos Dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel ou que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.</p> <p>Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.</p> <p>Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.</p> <p>Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.</p>
<p>13. Définitions</p> <p><i>Seules les définitions ajoutées ou modifiées sont indiquées.</i></p>	<p>[Aucune définition de « Dépenses annuelles », « Période de dépenses annuelles » et « Plafond annuel »]</p>	<p>Dépenses annuelles désigne le montant total en dollars des Achats admissibles portés à votre Compte au cours de chaque Période de dépenses annuelles, déduction faite du montant total en dollars des Crédits appliqués à votre Compte au cours de cette même Période de dépenses annuelles.</p>

		<p>Période de dépenses annuelles désigne: (i) si vous êtes un nouveau client de la Banque Rogers, la période commençant à chaque date d'anniversaire de l'ouverture de votre Compte et se terminant immédiatement avant la date d'anniversaire subséquente; ou (ii) si vous êtes un client existant de la Banque Rogers qui est passé à une carte Mastercard Rogers Rouge, la période commençant à chaque date d'anniversaire de votre changement de produit et se terminant immédiatement avant la date d'anniversaire subséquente.</p> <p>Plafond annuel désigne 26 000 \$.</p>
--	--	---

7. Modifications apportées aux Modalités et conditions du Programme de récompenses de la Carte World Elite Mastercard Rouge de Rogers (Clients titulaires d'une Carte de crédit World Elite Mastercard Rouge de Rogers)

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter du 4 d'août 2026)
<p>4. Accumuler des Récompenses</p>	<p>Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription.</p> <p>Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte. 	<p>Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération. Votre taux d'accumulation dépendra de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % et du fait que vos Dépenses annuelles soient inférieures à votre Plafond annuel.</p> <p>Vos Dépenses annuelles seront remises à zéro (0) au début de chaque Période de dépenses annuelles.</p> <p><i>Si les Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel à la Date d'inscription</i></p> <p>Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel et que vous êtes un Client admissible aux 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte.

- 3 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 3 %) et 3 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.

Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :

- 1,5 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1,5 %) et 1,5 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.
- 3 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 3 %) et 3 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.

Puisque nous évaluons de temps à autre votre statut de Client admissible aux 2 %, vous pourriez recevoir

- 3 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 3 %) et 3 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.

Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel et que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % :

- 1,5 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1,5 %) et 1,5 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.
- 3 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 3 %) et 3 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.

Si les Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel à la Date d'inscription

Si vos Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel :

- 1,5 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1,5 point sera déduit de votre Compte de récompenses

2 points ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.

Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant

pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Cela s'applique peu importe votre statut de Client admissible aux 2 %.

Plafond annuel	61 000 \$
Client admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	3 %
Tous les autres Achats admissibles	2 %
Client non admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Achats admissibles en dollars américains	3 %
Tous les autres Achats admissibles	1.5 %
Tous les clients – Après le Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	1.5 %

** Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Voir les détails ci-dessus.*

Renseignements supplémentaires

Au fur et à mesure que nous évaluons votre statut, 2 points pourraient être ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vos Dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel ou que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou

	<p>une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.</p>	<p>déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.</p> <p>Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.</p> <p>Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.</p>
<p>13. Définitions</p> <p><i>Seules les définitions ajoutées ou modifiées sont indiquées.</i></p>	<p>[Aucune définition de « Dépenses annuelles », « Période de dépenses annuelles » et « Plafond annuel »]</p>	<p>Dépenses annuelles désigne le montant total en dollars des Achats admissibles portés à votre Compte au cours de chaque Période de dépenses annuelles, déduction faite du montant total en dollars des Crédits appliqués à votre Compte au cours de cette même Période de dépenses annuelles</p> <p>Période de dépenses annuelles désigne: (i) si vous êtes un nouveau client de la Banque Rogers, la période commençant à chaque date d'anniversaire de l'ouverture de votre Compte et se terminant immédiatement avant la date d'anniversaire subséquente; ou (ii) si vous êtes un client existant de la Banque Rogers qui est passé à une carte Mastercard Rogers Rouge, la période commençant à chaque date d'anniversaire de votre changement de produit et se terminant immédiatement avant la date d'anniversaire subséquente.</p> <p>Plafond annuel désigne 61 000 \$.</p>

Pour obtenir des copies complètes des documents relatifs à votre compte, veuillez consulter le site rogersbank.com/fr/legal.

MD/MC Mastercard, World Mastercard, World Elite et le concept de cercles sont des marques déposées et World Legend est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.